



Nécessité d'un procès?

Par **chocapic**, le **01/10/2015** à **19:42**

Bonsoir,

Agée de 21 ans, j'ai fait un AVC hémorragique cet été à la suite d'une opération gynécologique. En effet, fin mai je me suis fait opérer pour me faire retirer un polype à l'utérus mais rien ne s'est passé comme prévu. Lors de l'opération, le polype n'a pas été retrouvé et pire, le médecin m'a percé la paroi utérine ce qui a donc provoqué un autre acte puisque le médecin a ensuite fait trois trous au niveau du bas ventre et du nombril. J'ai donc maintenant 3 petites cicatrices, ce qui n'était pas prévu. Suite à cet acte chirurgical sous anesthésie générale, j'ai présenté deux jours après des sensations de fourmillements dans la jambe droite et de des problèmes liés aux différences de chaleur lors de la douche notamment. Consultante quelques jours après ces symptômes les urgences de l'hôpital, j'explique mes troubles et fais part d'une sensation de malaise. Une neurologue m'examine et me trouve un syndrome pyramidal (troubles de la motricité) et décide donc de me faire passer un IRM de la moelle épinière mais ne trouvant rien d'alarmant me renvoie chez moi malgré ma sensation de malaise et les problèmes de ma jambe en me demandant cependant de revenir passer un IRM cérébral et une ponction lombaire la semaine d'après quand il y aura de la place. Seulement, deux jours plus tard, je présente des difficultés pour respirer, des vomissements incessants, la tête qui tourne sans arrêt, les yeux qui sortent des orbites et une aggravation de la paralysie de la jambe. Les pompiers refusent de me prendre en charge tout comme le Samu qui diagnostiquent une insolation. Ma mère m'amène à l'hôpital affolée où on nous fait attendre plusieurs heures dans la salle d'attente des urgences où mon état s'aggrave. Une fois dans un bloc de consultation mon visage commence à se paralyser avant la visite du médecin qui conclut à son arrivée à un AVC hémorragique, chose confirmée par un scanner. Envoyée ensuite en soins intensifs neurologiques on m'apprend que l'on ne peut rien faire pour moi car le vaisseau qui a saigné est dans une zone inaccessible du tronc cérébral et que je fais devoir vivre avec le risque de cela recommence un jour.

Maintenant sortie de l'hôpital et ayant récupérée quelques peu mes capacités et suivant une rééducation, mon médecin traitant me parle de faute professionnelle de la gynécologue puis de négligence concernant les événements suivants de la part de l'hôpital. Je suis complètement perdue. Il me dit que je peux poursuivre l'hôpital mais je voudrais un avis et des conseils éclairés sur cela car je ne veux pas commencer une procédure perdue d'avance.